

| Tapez ici

**AUJOURD'HUI, LES RÉSEAUX SOCIAUX  
FONT MAL AUX DICTATURES.**

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION A BESOIN DE VOS CLICS,  
AGISSEZ SUR [FACEBOOK.COM/AMNESTYJEUNES](https://www.facebook.com/amnestyjeunes)  
ET SUR [TWITTER.COM/AMNESTYJEUNES](https://www.twitter.com/amnestyjeunes)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**





# LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, UN DROIT FONDAMENTAL, UN COMBAT QUI CONTINUE.

Aujourd'hui, en Belgique, le droit à s'exprimer librement nous semble une évidence, un droit acquis. Même si pour en arriver là, il a fallu se battre, le fait d'exprimer son opinion semble normal. Pourtant, le combat continue.

## LA LIBERTÉ D'EXPRESSION AUJOURD'HUI

En 2011, Amnesty International a compté **89** pays où la liberté d'expression est souvent restreinte. **48** pays détiennent des prisonniers d'opinion dont **2200** juste pour le Myanmar. Selon les chiffres du Comité de protection des journalistes, il y aurait eu depuis le début de l'année 2011, **12** journalistes tués pendant leur travail et **145** d'entre eux seraient à ce jour emprisonnés.



## LA LIBERTÉ D'EXPRESSION: UNE DÉFINITION

C'est avant tout un droit humain inscrit dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

**Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen.**

Il nous paraît logique que les trois droits repris dans l'article 19 (expression, opinion, information) soient liés. Comment pouvoir s'exprimer si nous n'avons pas le droit d'avoir une opinion et comment avoir une opinion sans avoir de l'information?

Pourtant, dans de nombreux pays, ces trois droits ne sont pas accessibles à une grande partie des citoyens.

## LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EST UN DROIT FONDAMENTAL.

Mais, pour autant n'a-t-il pas de limites? Pouvons-nous justifier tout type de discours ou de communication au nom de la liberté d'expression? La réponse est non, évidemment.

Chaque pays applique ou restreint la liberté d'expression selon son régime politique (en général les dictatures n'aiment pas trop les citoyens qui donnent leur avis), son histoire et sa culture. Ces restrictions sont souvent inscrites dans les lois. Il n'y a pas de règle absolue. Voyons quelques justifications:

- La sécurité de l'État
- Les propos discriminatoires
- L'insulte publique
- L'incitation à la haine raciale
- ...

## FACEBOOK, TWITTER, MSN, ... CES RÉSEAUX SOCIAUX QUI NOUS FACILITENT LA VIE?

À l'école, à la maison, chez les copains, nous sommes constamment entourés d'outils modernes pour pouvoir communiquer. Fini le temps où il fallait attendre trois semaines l'arrivée du courrier: aujourd'hui grâce aux GSM, à Internet, nous pouvons nous échanger des informations de manière instantanée.

Grâce à ces techniques de communication et d'information (les TIC), on peut rapidement mobiliser un grand nombre de citoyens autour d'un problème. En un click, tu peux faire passer une information au plus grand nombre possible.



Graffiti, Caire, Égypte, 2011 © Sarah Carr.

Tu as d'ailleurs sûrement entendu parler des révolutions arabes et du rôle essentiel qu'y a joué Facebook. En Tunisie par exemple, l'action a commencé en 2010 avec la diffusion sur le Net d'une nouvelle: un vendeur tunisien s'est immolé pour protester contre la saisie de ses fruits et légumes. Cette information fait le tour de la toile et les jeunes, choqués par cet événement, lancent des appels à manifester. La «révolution Facebook», appelée aussi

«révolution du Jasmin» est lancée. Le réseau social a permis à des milliers de gens de se donner rendez-vous pour manifester en Tunisie.

Voyant l'impact de ces réseaux sociaux sur la mobilisation citoyenne, beaucoup de pays dictatoriaux essaient de réprimer les cyberactivités en interdisant l'accès à certains sites, voire à Internet tout entier.

## 1, 2, 3 ACTION

Zarganar est un birman de 50 ans. Humoriste, acteur et réalisateur à succès, il est actuellement détenu dans la prison de Myitkyina (nord du pays). Il a été condamné à une peine de 35 ans d'emprisonnement pour avoir publiquement critiqué la manière dont le gouvernement a géré la crise humanitaire provoquée par le passage du cyclone Nargis qui s'est abattu sur le Myanmar les 2 et 3 mai 2008.

Grâce à la mobilisation internationale et aux militants d'Amnesty, la situation de Zarganar s'est récemment améliorée. Mais elle reste très préoccupante.



Zarganar lors d'un mémorial pour le soulèvement pro-démocratique de

### ÉCRIRE C'EST AGIR: TA SIGNATURE A DU POUVOIR.

Envoie une lettre à l'Ambassade du Myanmar en Belgique.  
 Ambassade du Myanmar  
 Boulevard Général Wahis, 9 - 1030 Bruxelles

### PARTICIPE À L'ACTION ISAVELIVES

Soutenez Zarganar grâce aux cartes postales mises à votre disposition. Invitez tous les membres de l'école (profs, élèves, éducateurs,...) à remplir la partie vierge de la carte postale. Vous pouvez leur demander de faire un dessin, de rédiger un poème, d'écrire un mot. N'oubliez pas d'envoyer toutes les cartes postales à l'Ambassade de l'Union du Myanmar en Belgique. Pour commander les cartes, envoie un Email avec votre nom, prénom, école et le nombre de cartes à Laura Lhoir, llhoir@amnesty.be

### Modèle de lettre

Monsieur l'Ambassadeur,  
 Je m'appelle ..... et je suis élève de l'école ..... en Belgique.

J'ai l'honneur de vous écrire car je suis inquiet-e au sujet de M. U Thura, alias Zarganar, un prisonnier d'opinion, détenu à la prison de Myitkyina, au Myanmar.

Étant défenseur-e des droits humains, je considère que M. Zarganar a été emprisonné injustement et qu'il n'a commis aucun délit.

Je vous prie de faire immédiatement tout le nécessaire pour libérer sans condition M. Zarganar.

Je vous demande également de faire en sorte que M. Zarganar et tous les autres détenus soient traités humainement, dans le plein respect de leurs droits humains et que nul ne soit soumis à la torture ou tout autre mauvais traitement.

Je vous remercie de lire cette lettre et j'espère que vous allez accorder une suite positive à ces demandes.

Nom, prénom :

Adresse :

École :                      Signature :

### ON NE TE FERA PAS TAIRE !

Tu as envie d'en faire plus? Tu veux organiser un débat, inviter un témoin, faire un freezing...? N'attends plus, laisse libre cours à ta créativité et à ton imagination et agis pour la liberté d'expression.

**Bonne nouvelle pour les professeurs:** Amnesty met du matériel à votre disposition. Si vous avez envie d'en savoir plus, de lire des témoignages et de développer avec votre classe le thème de la liberté d'expression, Amnesty vous offre un dossier pédagogique

et un dossier d'exercices reprenant trois niveaux d'apprentissage (débutant, intermédiaire et avancé). Pour commander ces dossiers, il vous suffit d'envoyer un email à Laura Lhoir (llhoir@amnesty.be) en reprenant votre nom, prénom, adresse postale, nom de l'école et nombre de dossiers souhaités.

Pour plus d'informations, rejoins-nous sur notre site [www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes) ou notre facebook ([facebook.com/amnestyjeunes](https://www.facebook.com/amnestyjeunes)).